

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 octobre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-10-830 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 octobre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

16.29 Dépôt d'une demande de registre / 15, rue Louise-Joseph

et en y retirant le point suivant :

15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres no 401-110-18-R1730.05 / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement no 1730

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 septembre 2018

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

4.6 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Aide financière

4.7 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière

4.9 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Servitude / Renonciation partielle / Lots 3 285 787 et 4 966 197 / Rue Maurice-Richard / Autorisation de signature

5.2 Servitude / Véhicules d'urgence / Lot 4 607 628 / Rue des Nénuphars / Autorisation de signature

- 5.4 Mandat / Services professionnels juridiques / Cour suprême / Jugement de la Cour d'appel / Démolition et enlèvement de constructions accessoires / 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 673 975
 - 5.5 Expropriation / Lot projeté 6 273 767 / Approvisionnement en eau potable / Poste de surpression et réservoir / Autorisation de signature
 - 5.6 Société de l'assurance automobile du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 septembre 2018
- 7. Ressources humaines**
- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Chargée de projets – Génie et environnement
 - 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modification / Contrôleur de projets – PCO
 - 7.5 Révision salariale / Greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques
 - 7.6 Adoption / Politique en matière d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et de médicaments
 - 7.7 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 2
 - 7.8 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 10.1 Association de baseball La Presqu'Île / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
 - 10.2 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Joueuses élites / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
- 11.1 Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture / Programme « Villes Leaders 2018 »
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-52 / Fourniture de végétaux – Arbres
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-53 / Travaux de plantation d'arbres
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-54 / Collecte et transport des feuilles d'automne et des résidus verts
 - 13.5 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-18-56 – Évaluation des bâtiments municipaux pour les fins d'assurances / Appel d'offres n° 401-110-18-57 – Évaluation des bâtiments municipaux spécialisés pour fins d'assurances
- 14. Eaux**
- 14.1 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-18-55 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

15. Génie et environnement

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes
- 15.4 Programme de subvention pour la location de couches lavables / Modification / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion
- 15.6 Autorisation / Entrées charretières / Entente entre le MTMDET et Entreprise Marlow Itée

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 septembre 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 septembre 2018
- 16.4 Dérogation mineure / 247, rue Sylvain-Lelièvre / Marge arrière pour un bâtiment accessoire / Lot 5 607 404 / Zone H1-669 / CCU n° 18-09-216
- 16.9 Dérogation mineure / 2549, avenue Brunet / Porte de garage en façade d'un abri d'auto / Lot 2 633 680 / Zone H1-509 / CCU n° 18-09-221
- 16.10 Dérogation mineure / 2511, chemin Paul-Gérin-Lajoie / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 4 763 153 / Zone P2-505 / CCU n° 18-09-222 (CPE La Relève)
- 16.14 Dérogation mineure / 100, rue Elmer-Lach / Marge avant secondaire et bâtiment en frontage du lot / Lot 6 232 153 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-226
- 16.16 Dérogation mineure / 140, rue Aimé-Vincent / Deux portes de garage en cour avant secondaire / Lot 2 832 114 / Zone I1-129 / CCU n° 18-09-228
- 16.18 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) et les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Modification au Règlement de zonage n° 1275 – Retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et les inclure dans la zone P3-1002 / Rue Boileau / CCU n° 18-09-230
- 16.19 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Aire d'affectation mixte, hauteurs et ajustement de certaines dispositions du PPU du quartier de la Gare / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-231
- 16.20 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232
- 16.23 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes – Modifier les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 / Secteur de la rue Maurice-Richard – Matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux dans les zones H3-407, H3-409, H1-411, H3-412, H1-437, H3-438, H3-439, H1-440 et H1-446 / CCU n° 18-09-235
- 16.25 Dérogation mineure / 796, route Harwood / Localisation du stationnement et réduction de la bande de verdure / Lot 1 870 841 / Zone I2-743 / CCU n° 18-07-176
- 16.26 Occupation permanente du domaine public / Exo / Lots 3 001 531 et 3 001 534 / Gare Vaudreuil
- 16.27 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n° 1
- 16.28 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 5462, route Harwood / Lot 1 830 031
- 16.29 Dépôt d'une demande de registre / 15, rue Louise-Joseph

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1565-10 / Circulation / Interdictions de virage à droite à un feu rouge / Intersections du boulevard de la Cité-des-Jeunes avec la rue Ouimet et le lot 5 397 386
- 17.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968
- 17.3 Adoption de projet / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions
- 17.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard
- 17.6 Adoption de projet / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux
- 17.7 Avis de motion / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-10-831 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

18-10-832 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-10-833 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Aide financière

CONSIDÉRANT la transaction en délaissement volontaire intervenue entre la Ville et La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion (SSMFLVD) en 2017;

CONSIDÉRANT que l'organisme a encouru des honoraires comptables supplémentaires aux fins de refléter correctement cette transaction dans les états financiers audités au 31 décembre 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3 232 \$ soit versé à la SSMFLVD à titre d'aide financière afin de palier à l'augmentation des honoraires comptables pour la préparation des états financiers 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-834 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'honneur / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au 63^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du 63^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 17 novembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-835 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021

Le Conseil prend acte du dépôt, le 14 septembre 2018, du rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2019-2020-2021 par la firme Évimbec ltée.

18-10-836 Servitude / Renonciation partielle / Lots 3 285 787 et 4 966 197 / Rue Maurice-Richard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 11-11-987 et 11-11-1061 autorisant un acte de rétrocession des lots 3 285 787 et 4 966 197, lequel a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil le 4 septembre 2012 sous le numéro 19 384 280;

CONSIDÉRANT que ledit acte prévoyait également l'établissement d'une servitude d'accès pour l'entretien des infrastructures municipales présentes sur ces lots ainsi que dans leur prolongement, sur le lot 4 956 405, et ce jusqu'à la rue Elmer-Lach;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau lotissement a été déposé dans ce secteur et que la servitude n'est maintenant requise que sur les lots 6 241 555 et 6 241 556 sur lesquels sont effectivement présentes les infrastructures;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de renonciation partielle de servitude afin de renoncer à celle établie dans l'acte publié sous le numéro 19 384 280 pour les seuls lots suivants : 6 232 154, 6 232 155 6 241 553 et 6 241 554.

« ADOPTÉE »

18-10-837 Servitude / Véhicules d'urgence / Lot 4 607 628 / Rue des Nénuphars / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue des Nénuphars ne se réalisera pas à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT que l'aménagement actuel ne respecte pas la réglementation d'urbanisme et les normes du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les normes exigées par le Service de sécurité incendie afin de permettre les manœuvres sécuritaires des véhicules lors des interventions;

CONSIDÉRANT que le promoteur, Groupe Sylvain Farand, a déposé une lettre à l'intention du Conseil municipal le 27 juin dernier afin d'obtenir l'autorisation de réaliser une voie de circulation dans l'emprise municipale (lot 4 607 728);

CONSIDÉRANT que le promoteur a soumis une proposition d'aménagement temporaire pour une voie de circulation impliquant un virage en « T »;

CONSIDÉRANT la proposition d'aménagement réalisée par la firme CDGU – Ingénierie urbaine, le tout tel que présenté au plan intitulé : « Aménagement du stationnement et gestion des eaux pluviales, lots 5 755 184, 5 755 185, 5 798 433 et 5 798 434 – rue des Nénuphars, Ville de Vaudreuil-Dorion – Vue en plan et calculs de rétention – et – Coupes types et détails – Dossier numéro 020-852-08, révision C, daté du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que cette proposition d'aménagement temporaire a été approuvée par le Service du développement et de l'aménagement du territoire (division - Génie et environnement) et le Service de sécurité incendie (division - Prévention);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir, à cette fin, une servitude d'accès et de passage sur l'emprise municipale (partie du lot 4 607 728);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude pour véhicules d'urgence sur une partie du lot 4 607 628 ayant une superficie de 171,6 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 23 août 2018 par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 24 649, dossier B14-328, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE l'indemnité payable à la Ville pour l'établissement de cette servitude soit fixée à 6 435 \$.

« ADOPTÉE »

18-10-838 Mandat / Services professionnels juridiques / Cour suprême / Jugement de la Cour d'appel / Démolition et enlèvement de constructions accessoires / 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 673 975

CONSIDÉRANT la résolution 11-09-777 autorisant la requête en démolition d'un bâtiment détruit à plus de 50 % sis au 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes intentée dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-002766-114;

CONSIDÉRANT que cet immeuble fait actuellement l'objet d'un avis d'expropriation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la construction d'un centre hospitalier;

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 4 août 2016 par l'honorable juge Kirkland Casgrain rejetant, sans frais, la requête en démolition de la Ville ainsi que la demande en nullité des défenderesses à l'égard de l'article 2.3 du Règlement de construction n° 1276;

CONSIDÉRANT que la Cour d'appel a, dans un arrêt rendu le 5 juillet 2018, d'une part accueilli l'appel de la Ville et infirmé le jugement rendu par le juge de première instance, et d'autre part rejeté l'appel incident de la défenderesse en reprise d'instance;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 673 975 a présenté le 11 septembre 2018 une requête en suspension de l'arrêt de la Cour d'appel visant à suspendre les effets de l'arrêt prononcé par cette Cour le 5 juillet 2018, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2018 ou jusqu'à ce que la requérante dépose une requête pour permission d'appeler en Cour suprême et jusqu'à la décision de la Cour suprême;

CONSIDÉRANT que cette requête en suspension a été accueillie par l'honorable juge François Doyon de la Cour d'appel le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 673 975 a déposé le 17 septembre 2018 une demande à la Cour suprême du Canada pour permission d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec rendu le 5 juillet 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC Avocats inc. soit mandatée afin de représenter et défendre les intérêts de la Ville devant la Cour suprême du Canada;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-839 Expropriation / Lot projeté 6 273 767 / Approvisionnement en eau potable / Poste de suppression et réservoir / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable desservant le futur hôpital ainsi que certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin la construction d'une réserve d'eau potable à proximité des réseaux alimentant les secteurs Vaudreuil et Dorion est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 570 de la Loi sur les cités et villes, s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot projeté 6 273 767 tel que montré à la description technique portant minute 17899 préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Bourbonnais en date du 4 septembre 2018;

QUE la firme Barrette & Associés soit mandatée afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit en outre autorisé à signer le permis de lotissement requis;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment opportun sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-840 Société de l'assurance automobile du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité

CONSIDÉRANT le constat d'infraction n° 100400 3041372598 délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec le 29 août 2018 à l'endroit de la Ville, pour avoir omis de faire parvenir dans le délai prescrit par règlement un rapport de ronde de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'encontre du constat d'infraction n° 100400 3041372598 émis par la Société d'assurance automobile du Québec.

« ADOPTÉE »

18-10-841 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 septembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 septembre 2018 totalisant un montant de 1 932 384,47 \$.

18-10-842 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 18 septembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-843 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Chargée de projets – Génie et environnement

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Ariane Leroux, chargée de projets – Génie et environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, datée du 4 septembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Ariane Leroux, chargée de projets – Génie et environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, laquelle est effective le 15 septembre 2018;

QUE la Ville remercie M^{me} Leroux, pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-10-844 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modification / Contrôleur de projets – PCO

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-990;

CONSIDÉRANT que M. Olivier Prigent occupe le poste contractuel de contrôleur de projets depuis le 7 mars 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste contractuel de contrôleur de projets au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit converti en un poste régulier;

QUE ledit poste mentionné ci-haut soit renommé comme suit :

- contrôleur de projets - PCO

QU'en conséquence, M. Olivier Prigent, contrôleur de projets contractuel soit confirmé au poste régulier de contrôleur de projets - PCO en date de la présente;

QUE le salaire octroyé à M. Prigent soit situé à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-845 Révision salariale / Greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 6 concernant l'échelle salariale distincte visant les directeurs de service intervenue entre la Ville de Vaudeuil-Dorion et l'Association des employés-cadres le 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT les données du marché de référence et l'analyse en regard de la rémunération octroyée au poste de greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, en date du 18 septembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit révisé, rétroactivement au 3 septembre 2018, le salaire annuel octroyé au poste de greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, conformément à la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, datée du 18 septembre 2018;

QU'instruction soit donnée à la direction du Service des ressources humaines de procéder à la mise à jour de l'échelle salariale des directeurs incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-846 Adoption / Politique en matière d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et de médicaments

CONSIDÉRANT que la prévention de la santé et de la sécurité du travail constitue un facteur de première importance pour la Ville dans le cadre de la réussite de sa mission;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 17 octobre 2018 de la Loi encadrant le cannabis (projet de loi 157);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite promouvoir l'intégrité du milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un tel contexte, que la Ville précise ses attentes à l'endroit de tous les salariés de l'organisation municipale en matière d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et de médicaments;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte la *Politique en matière d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et de médicaments* laquelle entre en vigueur le 3 octobre 2018;

QU'en conséquence la Ville réaffirme l'importance qu'elle accorde à la santé et à la sécurité du travail.

« ADOPTÉE »

18-10-847 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Denise Clément, agente de bureau au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, datée du 9 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M^{me} Clément, agente de bureau 2 au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 11 février 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Clément pour son dévouement et le travail accompli au sein de la division - Bibliothèque depuis près de douze ans;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-10-848 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Ariane Roy-Lafrance et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2019.

« ADOPTÉE »

18-10-849 Association de baseball La Presqu'Île / Inscriptions saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 938,25 \$ soit remboursé à l'Association de baseball La Presqu'Île pour les frais d'inscription de 166 participants pour la saison 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-850 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Joueuses élites / Inscriptions saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que Naomi Pelletier, Olivia-May Giguère, Livia Pilon, Rosalie Durand et Jessica Mallette sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe AAA de Softball Québec et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que Softball Québec, par l'entremise de l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île, a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 468,75 \$ soit remboursé à l'Association de la balle-molle mineure La Presqu'île pour les frais d'inscription de Naomi Pelletier, Olivia-May Giguère, Livia Pilon, Rosalie Durand et Jessica Mallette pour la saison 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-851 Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture / Programme « Villes Leaders 2018 »

CONSIDÉRANT que la Ville a orienté ses interventions en matière de culture selon les principes de l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT que la Ville a été reconnue comme Ville pilote en 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville a été sélectionnée pour passer au rang de Ville leader (modèle) en 2015;

CONSIDÉRANT que les villes leaders bénéficient des avantages suivants :

- bases de références en « bonnes pratiques » de CGLU;
- analyse du contexte local par rapport à l'Agenda 21 de la culture dans toutes ses dimensions : politique, technique, citoyenne et de communication;
- accompagnement d'un expert de CGLU dans un champ d'action précis;
- un document public traduit en trois langues et diffusé sur les réseaux de CGLU (site web, circulaire, réseaux sociaux);
- un rapport que l'expert présentera à la ville leader, comportant des éléments de réflexion et des conseils précis pour les responsables culturels de la ville en matière de gouvernance culturelle;

CONSIDÉRANT les liens directs avec la politique culturelle adoptée en juin 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux entourant l'Agenda 21 de la culture ont pour but les éléments suivants :

- amélioration de la qualité de vie des citoyens par la culture;
- amélioration du tissu social;
- amélioration des conditions et de la visibilité des organismes et des artistes du territoire;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus depuis l'implication de la Ville auprès de CGLU;

CONSIDÉRANT que Vaudreuil-Dorion sera la ville hôte, en 2019, du Colloque annuel Les Arts et la Ville en lien avec le rôle de Ville leader A21C de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 euros soit versé à CGLU à titre de contribution au programme Leading Cities du nouvel Agenda 21 de la Culture, promu par la Commission de Culture de CGLU;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-852 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-52 / Fourniture de végétaux – Arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de végétaux – Arbres, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 septembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-52;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec), J7T 1P4, pour la fourniture de végétaux – Arbres, et ce, pour un montant de 51 807,74 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-52;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de végétaux - Arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-853 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-53 / Travaux de plantation d'arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de plantation d'arbres, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 septembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n°401-110-18-53;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 624, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0H4, pour les travaux de plantation d'arbres, et ce, pour un montant de 56 740,16 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-53;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de plantation d’arbres et qu’ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu’à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-854 Adjudication de contrat / Appel d’offres n° 401-110-18-54 / Collecte et transport des feuilles d’automne et des résidus verts

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres par invitation pour la collecte et transport des feuilles d’automne et des résidus verts en 2018, une seule soumission a été reçue et ouverte le 26 septembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu’après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d’appel d’offres n° 401-110-18-54;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Transport Rolland Chaperon inc., 156, rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3B6, pour la collecte et transport des feuilles d’automne et des résidus verts, et ce, pour un montant de 61 233,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d’appel d’offres n° 401-110-18-54;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l’adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la collecte et transport des feuilles d’automne et des résidus verts et qu’ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu’à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-855 Critères d’évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d’établissement de pointage final / Appel d’offres n° 401-110-18-56 – Évaluation des bâtiments municipaux pour les fins d’assurances / Appel d’offres n° 401-110-18-57 – Évaluation des bâtiments municipaux spécialisés pour fins d’assurances

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d’évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d’évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d’établissement du pointage final contenus aux documents préparés par le chef de division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement, en date du 25 septembre 2018 qui seront inscrits dans les documents d’appel d’offres public n° 401-110-18-56 et 401-110-18-57 à l’égard des services professionnels pour l’évaluation des bâtiments municipaux et bâtiments municipaux spécialisés pour fins d’assurances;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

18-10-856 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-18-55 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 19 septembre 2018 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-18-55 à l'égard de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

18-10-857 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 20 septembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux, et ce, pour un montant de 454 892,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-858 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes - appel d'offres n^o 401-110-18-28 » totalisant un montant de 3 220,28 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-859 Programme de subvention pour la location de couches lavables / Modification / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-122 adoptant le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier les critères d'admissibilité de la subvention offerte pour l'achat des couches lavables en y ajoutant la location;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, tel que modifié, le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, daté du 11 septembre 2018 et élaboré par la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

18-10-860 Autorisation / Entrées charretières / Entente entre le MTMDET et Entreprise Marlow Itée

CONSIDÉRANT qu'Entreprise Marlow Itée, propriétaire des lots 1 543 563, 1 547 172 et 1 547 175, souhaite voir se développer ces lots à moyen terme;

CONSIDÉRANT le projet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'aménager des glissières de sécurité en front des propriétés d'Entreprise Marlow Itée;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Entreprise Marlow Itée au MTMDET à l'effet d'aménager trois ouvertures dans les glissières telles que montrées au plan préliminaire portant le titre « Acquisitions » préparé par le MTMDET;

CONSIDÉRANT que les ouvertures dans les glissières donneront accès à des entrées charretières vers les lots;

CONSIDÉRANT que la portion de la route Harwood où sont prévues les entrées charretières est sous gestion municipale;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville est nécessaire et sera intégrée dans une future entente à intervenir entre le MTMDET et Entreprise Marlow Ltée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise les entrées charretières montrées au plan susdit, et ce, aux conditions suivantes :

- que la largeur des entrées charretières respecte l'ensemble des dispositions prévues aux règlements municipaux en vigueur;
- qu'un certificat d'autorisation soit émis par la Ville préalablement à la réalisation des travaux.

« ADOPTÉE »

18-10-861 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 septembre 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 septembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-862 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 septembre 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-09-215	8, rue Sainte-Angélique / Remplacement des fenêtres de la résidence / Lot 1 675 423 / Zone H2-252
CCU n° 18-09-217	24, rue Saint-Michel / Enseigne sur socle / Lot 1 675 470 / Zone C2-256
CCU n° 18-09-218	247, rue Émond / Remplacement des portes et fenêtres et modification d'une ouverture en façade principale / Lot 1 545 814 / Zone H3-712
CCU n° 18-09-219	21, rue Sainte-Angélique / Rénovations extérieures / Lot 1 675 483 / Zone H2-252
CCU n° 18-09-220	2629, route Harwood / Rénovations extérieures / Lot 1 830 843 / Zone A-823
CCU n° 18-09-223	2511, chemin Paul-Gérin-Lajoie / Escalier extérieur / Lot 4 763 153 / Zone P2-505
CCU n° 18-09-224	Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier / Projet de développement résidentiel / Lots 3 961 517 et 4 827 761 (lots projetés 6 264 081 à 6 264 177) / Zone H1-686
CCU n° 18-09-225	30 à 100, rue Elmer-Lach / Projet intégré de construction de huit bâtiments résidentiels de quatre étages / Lots projetés 6 232 153 et 6 232 156 / Zone H5-1007

CCU n° 18-09-227	140, rue Aimé-Vincent / Agrandissement du bâtiment commercial / Lot 2 832 114 / Zone I1-129
CCU n° 18-09-229	3101, boulevard de la Gare / Construction d'utilité publique / Lots 3 001 531 et 3 001 534 / Zone P3-1002
CCU n° 18-09-234	111, rue Joseph-Carrier / Modification du concept architectural et des revêtements extérieurs / Lot projeté 5 960 387 / Zone C3-127

« ADOPTÉE »

18-10-863 Dérogation mineure / 247, rue Sylvain-Lelièvre / Marge arrière pour un bâtiment accessoire / Lot 5 607 404 / Zone H1-669 / CCU n° 18-09-216

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 247, rue Sylvain-Lelièvre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-216 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 247, rue Sylvain-Lelièvre, afin d'autoriser une marge arrière de 0,38 mètre pour un bâtiment accessoire à l'habitation en dérogation à l'article 2.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 0,60 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 23 576, en date du 31 août 2017.

« ADOPTÉE »

18-10-864 Dérogation mineure / 2549, avenue Brunet / Porte de garage en façade d'un abri d'auto / Lot 2 633 680 / Zone H1-509 / CCU n° 18-09-221

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2549, avenue Brunet;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-221 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2549, avenue Brunet, afin d'autoriser une porte de garage en façade d'un abri d'auto résidentiel en dérogation à l'article 2.2.10.7 c) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

18-10-865 Dérogation mineure / 2511, chemin Paul-Gérin-Lajoie / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 4 763 153 / Zone P2-505 / CCU n° 18-09-222

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2511, chemin Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-222 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2511, chemin Paul-Gérin-Lajoie, afin d'autoriser un escalier extérieur situé en cour latérale et donnant accès à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

18-10-866 Dérogation mineure / 100, rue Elmer-Lach / Marge avant secondaire et bâtiment en frontage du lot / Lot 6 232 153 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-226

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100, rue Elmer-Lach;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-226 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100, rue Elmer-Lach, afin d'autoriser :

- une marge avant secondaire de 13,77 mètres en dérogation à l'article 3.2.103.4 a) et à la grille des usages et normes de la zone H5-1007 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorisent un maximum de 6 mètres;
- que le bâtiment totalise 42,6 % du frontage de lot en dérogation à l'article 3.2.103.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige qu'un bâtiment principal occupe au moins la moitié de son frontage.

« ADOPTÉE »

18-10-867 Dérogation mineure / 140, rue Aimé-Vincent / Deux portes de garage en cour avant secondaire / Lot 2 832 114 / Zone I1-129 / CCU n° 18-09-228

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 140, rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-228 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 140, rue Aimé-Vincent, afin d'autoriser deux portes de garage en cour avant secondaire en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

18-10-868 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) et les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Modification au Règlement de zonage n° 1275 – Retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et les inclure dans la zone P3-1002 / Rue Boileau / CCU n° 18-09-230

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-230 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 visant à retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) »;

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin de retirer les lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et de les inclure dans la zone P3-1002, tel que présenté dans la lettre datée du 31 juillet 2018, préparée par exo et intitulée : « Demande de modification zonage - Lots numéro 4874620 et 4874622 »;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

18-10-869 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Aire d'affectation mixte, hauteurs et ajustement de certaines dispositions du PPU du quartier de la Gare / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-231

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-231 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 visant à modifier l'aire d'affectation mixte, les hauteurs et ajuster certaines dispositions du PPU quartier de la Gare à son annexe VI;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

18-10-870 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de d'habitation multilocatif;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-232 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard, le tout selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 51703, minute 18771, daté du 7 septembre 2018;
- plan présentation préparé par la compagnie Éric Painchaud architecte et associés inc., projet 5862-18 pages A120, A130, A140, A300a, A300b, A310a et A310b datées du 20 août 2018 ainsi que pages A110, A300a et A300b1 datées du 31 août 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- prévoir les supports à vélos requis par la réglementation;
- prévoir les aménagements requis pour les aires de stationnement et les aménagements paysagers;
- dissimuler les équipements mécaniques au toit et sur les balcons;
- la typologie et l'emplacement des conteneurs destinés à la desserte des matières compostables devront faire l'objet d'une analyse ultérieure auprès de la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;
- s'assurer que les plans indiqueront la localisation de la génératrice extérieure et que cette dernière soit dissimulée.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-10-871 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes – Modifier les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 / Secteur de la rue Maurice-Richard – Matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux dans les zones H3-407, H3-409, H1-411, H3-412, H1-437, H3-438, H3-439, H1-440 et H1-446 / CCU n° 18-09-235

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-235 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414, modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 et modifier, pour le secteur de la rue Maurice-Richard, les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux dans les zones H3-407, H3-409, H1-411, H3-412, H1-437, H3-438, H3-439, H1-440 et H1-446;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

18-10-872 Dérogation mineure / 796, route Harwood / Localisation du stationnement et réduction de la bande de verdure / Lot 1 870 841 / Zone I2-743 / CCU n° 18-07-176

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réaménagement des espaces libres en cour avant au 796, route Harwood, requis à la suite d'un accident qui a obligé le propriétaire des lieux à faire des travaux, le requérant a demandé la possibilité de réduire l'obligation d'aménager une bande de 3 mètres de verdure en front de son terrain en utilisant la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable des membres du CCU;

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-709 du Conseil refusant la localisation du stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments soulevés par le requérant;

CONSIDÉRANT que les raisons appuyant cette réduction de la bande de végétation requise de 3 mètres pour aménager une bande de 1,5 mètre sont les suivantes :

- le stationnement était existant au même emplacement et minéralisé avant l'accident qui a obligé à le refaire;
- le propriétaire ne peut pas utiliser la cour arrière pour relocaliser ses cases de stationnement étant donné que celle-ci est majoritairement occupée par les installations sanitaires;
- en front du terrain, on retrouve un fossé de drainage qui limite l'aménagement de l'aire de stationnement pour trois cases de largeur suffisante;
- une possibilité limitée de planter des arbres dans une bande assez large pour l'aménagement de fosses de plantation adéquate pour assurer la survie des arbres;

CONSIDÉRANT que le requérant s'engage à planter des arbres du côté latéral pour compenser la réduction d'espace de verdure en front du terrain;

CONSIDÉRANT que l'ajout de quatre érables rouges et un aménagement de vivaces dans la bande de 1,5 mètre représentent un plus grand gain en matière de canopée et de verdissement;

CONSIDÉRANT la réduction de l'espace minéralisé;

CONSIDÉRANT que les membres du comité plénier veulent, à la lumière de ces nouveaux éléments non soulevés lors de la présentation, reconsidérer la décision du Conseil, abroger la résolution de refus 18-08-709 et accepter la dérogation mineure demandée pour réduire la bande de verdure de 1,5 mètre pourvu qu'il y ait l'ajout de plantation et une réduction de l'espace minéralisé, malgré la recommandation défavorable du CCU;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil abroge la résolution 18-08-709 et approuve la demande de dérogation mineure afin de réduire l'espace de verdure de 1,5 mètre contrairement à l'article 2.2.16.1.4.1 du règlement de zonage no1275, selon le document soumis de 5 pages, en date du 10 septembre 2018, montrant les espaces aménagés, la plantation de quatre érables rouges du côté latéral et les espèces végétales à planter dans la bande de terrain.

« ADOPTÉE »

18-10-873 Occupation permanente du domaine public / Exo / Lots 3 001 531 et 3 001 534 / Gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un centre de services à la gare Vaudreuil qui consiste à construire :

- un bâtiment pour le centre de service;
- un quai du côté nord de la voie ferrée;
- une boucle d'autobus;
- deux marquises dans la boucle d'autobus;

CONSIDÉRANT que les éléments non conformes pour l'implantation du bâtiment ont été régularisés avec le PPCMOI;

CONSIDÉRANT qu'adjacent au nouveau centre de service, il y aura la nouvelle boucle d'autobus et la construction de deux grandes marquises. Ces marquises représenteront l'extension du centre de service. Les marquises seront composées des mêmes matériaux que ceux prévus pour le centre de service et les drains seront dissimulés dans les colonnes. La hauteur des marquises ainsi que l'épaisseur des toitures correspondent à celles du centre de service afin d'harmoniser l'ensemble sur le site. La hauteur des marquises permet également aux autobus de circuler en dessous. Quant à leur largeur, elle a été pensée afin de fournir aux usagers une protection suffisante contre les intempéries;

CONSIDÉRANT que la marquise double, ouverte de part et d'autre (arrêts d'autobus sur deux côtés), sera construite près de la rue Boileau;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la marquise empiète dans l'emprise de la Ville;

CONSIDÉRANT que cet empiètement doit être régularisé par une autorisation d'occupation du domaine public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'occupation du domaine public, et ce, conformément aux documents intitulés exo Marquises, Gare de Vaudreuil. préparés par CGA Architectes inc. et datés du 4 septembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-874 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n° 1

CONSIDÉRANT le courriel remis par M. Claude Beaudoin le 6 septembre 2018 avisant de sa démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Claude Beaudoin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1, et ce, à compter du 6 septembre 2018;

ET QUE la Ville remercie M. Beaudoin pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

18-10-875 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 5462, route Harwood / Lot 1 830 031

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou au règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une construction d'une habitation résidentielle sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain de 1 572,5 mètres carrés représente en valeur du 10 % en terrain une superficie de 157,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain est de 38 800 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 3 957,60 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 3 957,60 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-10-876 Dépôt d'une demande de registre / 15, rue Louise-Josephite

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 17 septembre 2018, par la résolution 18-09-821, le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'implantation du siège social de la Maison de la Famille et le réaménagement de l'aire de stationnement sur la propriété sise au 15, rue Louise-Josephite;

CONSIDÉRANT que ce projet est sujet à approbation référendaire requérant un minimum de 12 signatures pour la zone H2-252;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de registre valide, le 1^{er} octobre 2018, comportant 101 signatures, dont 56 vérifiables et valides par rapport à la liste électorale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt de la demande de registre pour le PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 15, rue Louise-Joseph;

QUE le Conseil statue sur la suite du processus lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le 9 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-877 Adoption / Règlement n° 1565-10 / Circulation / Interdictions de virage à droite à un feu rouge / Intersections du boulevard de la Cité-des-Jeunes avec la rue Ouimet et le lot 5 397 386

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1565-10 a été déposé à une séance tenue le 17 septembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes avec la rue Ouimet et du boulevard de la Cité-des-Jeunes avec le lot 5 397 386 ».

« ADOPTÉE »

18-10-878 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1754 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 en décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-10-879 Adoption de projet / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-62 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle, modifier des hauteurs maximales et ajuster certaines dispositions du programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-10-880 Avis de motion / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle, modifier des hauteurs maximales et ajuster certaines dispositions du programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare.

18-10-881 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1691-02 modifiant à nouveau le Règlement n° 1691 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 100 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-10-882 Adoption de projet / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1763 intitulé :

« Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-10-883 Avis de motion / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

18-10-884 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 18 septembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-885 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-10-886 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-10-887 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier